

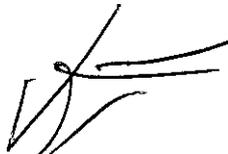
COMMUNE LE MOURET

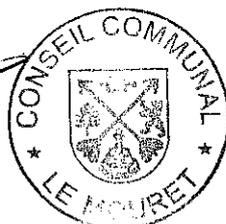
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE du 31 mars 2016

au Restaurant de la Croix-Blanche

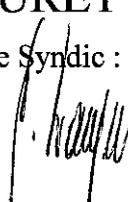
COMMUNE LE MOURET :

Le secrétaire :


Laurent Tercier



Le Syndic :


Nicolas Lauper

Tractanda

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2015 ne sera pas lu; il est à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal et sur le site internet – www.le-mouret.ch - 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

2. Comptes 2015

Les comptes détaillés, ainsi que le rapport de l'organe de révision, peuvent être consultés au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

3. Présentation de la planification financière

4. Désignation de l'organe de révision

5. Information

6. Divers

Présidence :	M.	Nicolas Lauper	syndic
Conseillers présents :	M.	Jacques Wicht	vice-syndic
	M.	Eric L'Eplattenier	
	M.	Jean-Louis Cotting	
	M.	Armand Dousse	
	Mme	Martine Halter	
	Mme	Gisèle Marthe	
	M.	Denis Murith	
	M.	Jean-Bernard Richard	
Secrétaire :	M.	Laurent Tercier	

M. Nicolas Lauper ouvre l'assemblée à 20 h 00 en souhaitant une très cordiale bienvenue et remercie les citoyens présents ce soir à notre assemblée consacrée principalement aux comptes 2015.

La convocation vous a été transmise par tous-ménages. Le fascicule comprend : le tractanda de notre assemblée, les comptes de fonctionnement 2015, les comptes d'investissements 2015, le bilan 2015, les annexes au bilan 2015.

M. Le Syndic demande si quelqu'un a des remarques à faire au sujet du tractanda. Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Syndic** constate que l'assemblée a été convoquée dans les délais, selon le mode convenu, et qu'elle peut donc valablement délibérer.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, **M. Le Syndic** indique que les débats seront enregistrés. Il remercie, d'ores et déjà, M. Hubert Falk qui nous met à disposition son matériel d'enregistrement et de sonorisation. Il demande aux citoyens d'utiliser le micro lorsqu'ils veulent intervenir et d'indiquer leurs noms et prénoms.

M. Le Syndic nomme les scrutateurs : M. Werner Halter
M. Guido Waeber

Il prie les scrutateurs de procéder au décompte des citoyens présents.

Personnes présentes : 52

Personnes qui n'ont pas le droit de vote : 0

Personnes aptes à voter : 52

Majorité absolue : 27

Se sont excusés de ne pouvoir participer à cette assemblée : M. Daniel Kraft
M. Benoît Lauper
Mme Sylvie Lauper
M. Bernard Michaud
Mme Nicole Michaud
M. Christophe Ackermann

Tractanda No 1 - Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2015 ne sera pas lu; il était à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal et sur le site internet – www.le-mouret.ch-, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

M. Le Syndic demande si quelqu'un a des remarques ou des questions à formuler.

M. Léon Vonlanthen demande à ce que son intervention au sujet de la traversée du Mouret et des frais d'avocat y relatifs soit inscrite.

M. Le Syndic répond que nous allons procéder à la modification. Il demande si l'assemblée est d'accord d'approuver le procès-verbal avec cette petite modification. La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic met au vote le procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2015 avec la modification demandée par M. Léon Vonlanthen.

Le procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2015 est accepté à l'unanimité. M. Le Syndic remercie le secrétaire pour la rédaction de ce dernier.

Tractanda No 2 - Comptes 2015

M. le Syndic passe la parole à M. Eric L'Eplattenier - conseiller communal responsable du dicastère des finances - pour la présentation de ces comptes.

Compte de fonctionnement 2015

M. Eric L'Eplattenier passe en revue les comptes de fonctionnement, chapitre par chapitre, et donne les explications nécessaires sur différents comptes.

Récapitulation

Total des charges	: Fr. 13'179'035.75
Total des produits	: Fr. 13'221'209.76
Excédent de produits	: Fr. 42'174.01

1 - Ordre public – Protection juridique répartition intercommunale service des curatelles

M. Léon Vonlanthen demande pourquoi dans le poste 102.301.0, traitement du personnel, il y a une augmentation de 27 % par rapport aux comptes 2014.

M. Eric L'Eplattenier répond qu'il y a eu une dotation en personnel à raison d'un 50 % supplémentaire pour une secrétaire et un 50 % supplémentaire pour une curatrice.

M. Léon Vonlanthen demande si la situation se dégrade au niveau du social.

M. Eric L'Eplattenier répond qu'il y a plus de dossiers à traiter qui deviennent de plus en plus compliqués.

2 - Enseignement et formation

M. Léon Vonlanthen demande s'il y a eu une baisse au niveau des élèves, étant donné que le poste est en diminution.

M. Eric L'Eplattenier répond par l'affirmative.

9 – Finances et impôts

M. Léon Vonlanthen demande si dans les actes de défauts de biens qui ont été passé en perte, il y en a encore des anciennes communes.

M. Eric L'Eplattenier répond que les actes de défauts de biens transmis à la maison de recouvrement couvrent la période 2008 à 2015.

990 «Autres postes »

M. Léon Vonlanthen rappelle au conseil qu'il avait soulevé la question de baisser la contribution immobilière, car depuis la fusion, la contribution immobilière a été multipliée par 4 pour les habitants du secteur de Praroman. Il demande si une baisse de la contribution immobilière a été discutée au sein du conseil.

M. L'Eplattenier répond que la discussion n'a pas eu lieu dans le cadre du conseil. Il précise que la contribution immobilière de la nouvelle commune est de 2 pour mille alors que pour l'ancienne commune de Praroman elle était de 1.5 pour mille. Celle-ci n'a donc pas été multiplié par 4 comme prétendu par M. Léon Vonlanthen

Aucune autre question n'étant formulée, M. Eric L'Eplattenier passe à la présentation du compte des investissements 2015.

Compte d'investissement 2015

M. Eric L'Eplattenier informe l'assemblée qu'au niveau des investissements il n'y a rien à signaler. Il présente le tableau récapitulatif du compte des investissements.

Récapitulation

Total des charges	: Fr. 1'486'058.40
Total des produits	: Fr. 248'974.35
Excédent de charges	: Fr. 1'237'084.05

Aucune question n'étant formulée, M. Eric L'Eplattenier passe à la présentation du bilan.

Fortune au 31.12.2015 : Fr. 6'017'204.79

Dans le fascicule sont également mentionnées les annexes au bilan. Les engagements hors bilan ne figurent pas dans nos comptes, car le statut juridique de gestion est au niveau des associations.

Engagements hors-bilan : Fr. 4'658'099.03

M. Léon Vonlanthen demande si, au vu de notre excellente situation financière, nous ne serions pas pénalisés pour la péréquation financière.

M. Eric L'Eplattenier répond que la situation financière n'est pas un critère pour la péréquation financière. D'autres facteurs entrent en ligne de compte, tel que revenus, pyramides des âges, la population, le niveau du revenu etc..

Aucune autre question n'étant énoncée, **M. le Syndic** passe la parole à **Mme Claude Brodard**, président de la commission financière, pour la lecture du rapport de l'organe de révision dont copie est annexée au présent procès-verbal.

M. le Syndic remercie M. Claude Brodard et propose de passer au vote.

Les comptes 2015 sont approuvés à l'unanimité.

M. le Syndic remercie tous les collaborateurs qui ont participé à la comptabilisation et à la tenue de la comptabilité communale. Chaque année, lors du rapport final avec l'organe de révision, celui-ci relève l'exemplarité du travail fourni par nos collaborateurs.

Tractanda No 3 - Présentation de la planification financière

M. Le Syndic passe la parole à M. Eric L'Eplattenier pour la présentation de la planification financière.

M. Eric L'Eplattenier informe l'assemblée que la commune doit établir une planification financière pour les 5 prochaines années. Pour ce faire, il va rendre compte de l'évolution financière depuis l'année 2012. Les tableaux de cette présentation sont annexés à ce procès-verbal. Les principaux points qui seront présentés sont :

- Les dépenses de fonctionnement
- Les dépenses d'investissement
- Les recettes de fonctionnement
- Les résultats : la marge structurelle d'autofinancement
- Les prévisions 2016-2019

M. Le Syndic remercie M. Eric L'Eplattenier pour cette présentation.

Tractanda No 4 - Désignation organe de révision

M. le Syndic précise que l'assemblée communale désigne l'organe de révision. La commission financière émet une proposition. M. Le Syndic passe la parole à M. Claude Brodard, membre de la commission financière.

M. Claude Brodard informe l'assemblée que le mandat de révision prendra fin avec la révision des comptes 2015. Au vu de la bonne collaboration et du professionnalisme démontré par la fiduciaire Peiry & Schibli Fiduciaire SA à Fribourg durant le premier mandat de 3 ans qui lui a été confié et au vu de l'art 98 alinéa 2 de loi sur les communes, la commission financière propose à l'assemblée la réélection de la fiduciaire Peiry & Schibli Fiduciaire SA pour un mandat additionnel de 3 années, soit pour la révision des comptes 2016-2017-2018.

Le choix de l'organe de révision est du ressort de l'assemblée communale sur proposition de la commission financière, M. Le Syndic passe au vote.

La fiduciaire Peiry & Schibli Fiduciaire SA est désignée comme organe de révision à l'unanimité.

Tractanda No 5 - Information

M. le Syndic informe l'assemblée que le conseil communal n'a aucune information à communiquer.

Tractanda No 6 - Divers

M. Claude Von Büren revient sur la problématique du parcage sur la place en bas du Stald. Actuellement une remorque est stationnée sur cette place de parc en gravier, propriété de la commune, réservée en particulier aux usagers de l'abri PC de Montévraz. M. Claude Von Büren constate qu'il

n'y a aucun panneau d'interdiction de stationner. Il propose que la commune fasse le nécessaire pour poser un panneau limitant le parcage.

M. Le Syndic répond que cette place de parc est en principe réservée pour les musiciens utilisant les abris PC de Montévraz. Il rappelle que régulièrement nous faisons la chasse au parking sauvage. Au sujet de la pose d'un panneau d'interdiction de parquer, M. Le Syndic précise que cela sera débattu en séance du conseil.

Au sujet du carrefour, M. Le Syndic précise qu'une possibilité était de poser un panneau « cédez le passage » pour les véhicules descendant de Zénauva, mais le conseil a estimé qu'il y avait plus de véhicules circulant sur l'axe Montévraz-Zénauva, raison pour laquelle, le conseil a momentanément décidé de ne rien faire au sujet du carrefour.

M. Claude Von Büren propose qu'avec le bénéfice que la commune réalise, il soit étudié la possibilité de marquer au sol la priorité de droite.

M. Le Syndic informe l'assemblée que le conseil statuera sur la proposition de M. Claude Von Büren et une information sera donnée à la prochaine assemblée.

Mme Marilou Schafer fait remarquer au conseil que dans le poste entretien du cimetière, il y a un montant qui n'a pas été employé. Elle constate que le cimetière de Bonnefontaine est très mal entretenu.

M. Le Syndic répond que nous allons faire le nécessaire pour y remédier.

M. Brulhart demande si nous avons toujours une balayeuse à la commune car le secteur de Bonnefontaine n'a pas été balayé pour les fêtes de Pâques. De plus, la fontaine n'a pas été nettoyée depuis un moment et elle est dans un état déplorable.

M. Le Syndic en prend acte et fera le nécessaire pour palier à ces problèmes.

M. Léon Vonlanthen demande à ce que l'îlot qui se situe à l'intersection de l'impasse des Saules soit enlevé et que la priorité soit à nouveau donnée aux utilisateurs de la route des Russilles du moment que la route a été ouverte.

M. Le Syndic répond que le conseil communal s'est penché sur la problématique de cet îlot central et a décidé de le maintenir. En effet cet îlot au milieu de la route des Russilles faisait partie intégrante de la mise à l'enquête et n'a pas été rajouté par la suite.

M. Léon Vonlanthen souhaite qu'une réflexion soit faite sur cette problématique afin de pouvoir supprimer cet îlot car celui-ci est posé provisoirement. De plus, au moment de la mise à l'enquête, la commune n'était pas propriétaire de la 2^{ème} partie de la route des Russilles.

M. Le Syndic répond qu'effectivement lors de la mise à l'enquête la commune n'était pas propriétaire, mais lors d'une mise à l'enquête officielle, le canton ne regarde pas qui est propriétaire de la route, mais la faisabilité du projet.

Le souhait de M. Léon Vonlanthen est, à terme, que cet îlot soit enlevé.

M. Léon Vonlanthen demande à ce que les sentiers publics ne soient plus encombrés par les privés, par exemple par des billons de bois qui empêchent les piétons de circuler. En voulant déplacer des billons, M. Léon Vonlanthen s'est fait invectiver. Il souhaite que le responsable des routes fasse un point de la situation.

M. Le Syndic prend acte de la remarque et précise que nous n'avons pas eu de problème jusqu'à maintenant avec les sentiers. En effet des conventions ont été signées avec les propriétaires concernés. Pour les sentiers forestiers, des billons de bois sont posés en parallèle afin d'éviter que des véhicules passent sur ces chemins qui sont interdits à la circulation.

Au terme de cette assemblée communale, permettez-moi, au nom de mes collègues du conseil communal et à votre nom, chères citoyennes et chers citoyens de remercier M. Jean-Bernard Richard, conseiller communal responsable du dicastère des routes, qui a décidé de ne pas poursuivre son mandat.

Jean-Bernard, tu as été élu par le peuple comme conseiller communal pour la législature 2011-2016.

Ce mandat ne t'était pas inconnu puisque tu avais déjà œuvré en tant que conseiller pour la commune de Zénauva.

Durant tes 5 ans au service de la commune, j'espère que cette aventure humaine, émotionnellement très riche, t'auras plu.

Durant ces 5 ans, tu auras remarqué que la charge de travail est importante, qu'il faut, comme nous, apprendre à faire la part des choses, apprendre à encaisser les critiques.

Comme tes collègues, tu as du faire don de transparence, de collégialité, du secret de fonction, de responsabilité et nous t'en remercions.

Porteur du dicastère des routes, nous sommes persuadés que tu garderas dans ton cœur les échanges fructueux que tu as noués tant avec les bureaux d'ingénieurs, les diverses entreprises avec qui tu as eu contact ainsi qu'avec le service technique et l'administration.

J'ose croire qu'il n'y a plus d'endroit secret pour toi à l'intérieur des limites du territoire communal.

Tu vas rire Jean-Bernard, mais combien de fois t'as t'on demandé :

Cette route, ce chemin, ce sentier... il est communal ou privé... ?

En dehors de ton dicastère, tu as participé très fidèlement à toutes les séances du conseil où là tu as pu participer au débat, participer aux décisions. A l'issue de la première séance d'un conseiller communal, j'ai toujours entendu la même réflexion : Je suis impressionné par la diversité des dossiers traités lors de la séance.

J'espère, Jean-Bernard, que tu auras eu du plaisir durant ton mandat et que ,comme tes collègues, tu auras acquis beaucoup de nouvelles compétences parmi cette riche expérience.

A mon nom personnel, au nom de tes collègues, au nom des citoyens, je te remercie Jean-Bernard pour ton investissement au service de la collectivité publique et j'espère que tu garderas un excellent souvenir de ton mandat.

Merci

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Syndic** remercie la tenancière pour la mise à disposition de la salle, M. Hubert Falk pour l'enregistrement et la sonorisation, le personnel communal pour la mise en place de la salle et le service du micro, toutes les personnes qui oeuvrent, parfois dans l'ombre, pour le bon fonctionnement de notre commune.

Il remercie également ses collègues du conseil communal pour tout le travail quotidien effectué.

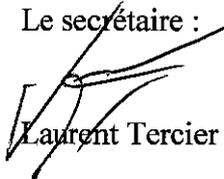
A vous toutes et à vous tous, merci pour votre présence et votre participation.

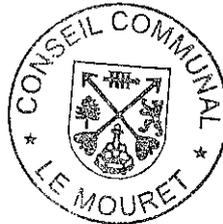
M. Le Syndic lève la séance à 21h30 et invite chacune et chacun à partager le verre de l'amitié.

Applaudissements

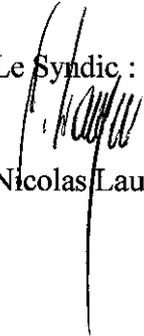
COMMUNE LE MOURET

Le secrétaire :


Laurent Tercier



Le Syndic :


Nicolas Lauper

Annexes :

- N° 1 : convocation à l'assemblée communale
- N° 2 : rapport de la commission financière